

Punir les victimes ou les coupables?

Dans tout le débat sur les accommodements raisonnables, j'ai beaucoup de problème à comprendre la nouvelle définition du terme liberté! Depuis le début de ce débat la liberté revient à être "libre de choisir entre un certain nombre d'options que la majorité aura établis". Libre de porter ceci mais pas cela. Libre de faire ceci chez-vous mais pas en public.

Nous revenons au début des années 70 avec le droit des homosexuels. Ils étaient libres d'être homosexuels, mais, seulement chez eux. Nous ne voulions surtout pas voir deux hommes se promener sur la rue main dans la main ! Maintenant nous disons aux femmes musulmanes qui CHOISISSENT volontairement de porter le voile, vous avez le droit mais dans votre maison seulement!

Beaucoup de gens qui se sont présentées devant vous ont affirmé que nos mères se sont battues depuis des années pour se sortir du contrôle des religions et ainsi obtenir plus de liberté. Ils ont raisons et leurs victoires, quoique partielle dans bien des domaines, ont changé la face du Québec contemporain. Là où je m'objecte c'est dans l'interprétation que les gens donnent à ses victoires pour la liberté!

Avant les femmes étaient libres de porter le code vestimentaire de l'époque. La jupe ne devait pas montrer le genou, les chandails devaient être avec des manches et à l'église, la dame devait recouvrir ses cheveux. Demain, si ce que certains proposent était adopté, le code vestimentaire sera tout aussi obligatoire mais il comportera les clauses suivantes: en sortant de votre maison, interdiction de porter un foulard islamique. Il ne sera plus permis de porter le turban en public, les juifs hassidiques devront laisser leurs chapeaux et tresses à la maison avant d'aller chercher un litre de lait au dépanneur etc.. D'autres plus «tolérants» n'interdiraient ces signes religieux que si la personne est à l'emploi du gouvernement. Concrètement qu'est-ce que cela voudrait dire à l'hôpital juif de Montréal? Imaginez seulement le nombre d'employés de l'hôpital juif de Montréal qui ne pourraient plus travailler à moins de renoncer à pratiquer leur croyance selon leur valeur.

La téléphoniste qui travaille au ministère de la sécurité du revenu, en quoi elle ne serait plus apte si elle a un foulard sur la tête?

Imaginez l'imbroglio si une mode venant de la Californie mettait le port du voile comme étant la dernière tendance? Nous ferions un accommodement raisonnable pour le permettre au fan de Britney Spears et autres?

Il est si facile de défendre la liberté de choix de ceux qui sont comme nous, mais si nous voulons la vraie liberté, nous devons la garantir à ceux qui ne pensent, justement pas, comme nous.

Curieusement jusqu'à tout dernièrement, les membres des Hells Angels pouvaient se balader n'importe où au Québec avec les couleurs de leur club «social». Personne ne demandait l'interdiction du port, en public, du signe ostentatoire de ce club de motards. Une femme portant la burka est assurément plus dangereuse que Maurice Boucher et ses amis!

Il est tout de même curieux de voir tous les hommes qui se prononcent aujourd'hui pour défendre l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon la Fédération des Femmes du Québec, il y a plus de 8000 femmes qui doivent se réfugier chaque année dans un centre pour femmes en difficulté. (<http://www.ffq.qc.ca/pub/declaration-6dec2006.html>) J'aimerais savoir sur ce nombre, combien ont demandé de l'aide parce que leur conjoint ou leur père les obligeaient à porter le foulard? S'il y en a, le nombre est sans doute plus que minimal! J'aimerais que le code de vie d'Hérouxville soit aussi explicite pour dénoncer les viols, voies de faits et autres agressions dont sont victimes les femmes du Québec. La majorité de ses agresseurs ne viennent pas d'Iran, du Maghreb où d'Afghanistan. Je suis certain qu'il y en a plus qui porte le prénom de Michel qu'il y en a qui porte les prénoms de Mohamed ou Rachid!

Il y a sûrement des femmes ou des filles qui portent le voile suite à l'exigence expresse de leur père ou de leur conjoint! L'ensemble de la société, devrait reconnaître celles-ci comme étant des victimes! Alors pourquoi les propositions que nous entendons viennent-elles brimer les droits de ces femmes qui sont déjà victimes. Alors qu'en toute logique les mesures devraient être prises pour punir ceux qui les obligent!

Il est illusoire de penser qu'un mari qui oblige sa femme à porter le voile en public lui dira, après une législation interdisant le voile en public, bien sûr ma chérie, enlève ton voile et sort de ton isolement? Je crois que ces femmes seront beaucoup plus brimées et isolées de la société.

Puis s.v.p. laissez les femmes qui font librement le choix de porter un voile ou autres signes religieux libres de leurs décisions.

Une personne qui oblige une autre personne à porter un signe religieux est pour moi un intégriste, tout comme une personne qui veut interdire à une autre personne de le porter librement.

Je sais que beaucoup de personnes ne peuvent admettre que des femmes font librement le choix de porter le voile ou autre signe religieux, alors que personne ne pense que les hommes Sikh portent le turban parce que leurs femmes l'exigent. N'est-ce pas ce que nous pouvons appeler des préjugés?

Je suis d'avis que quiconque décide de porter librement un signe religieux devrait pouvoir le faire librement autant dans les lieux publics que privés. Les lieux gouvernementaux devraient également ouvrir leur porte à tous.

Cependant, si une législation est proposée pour rendre illégal l'obligation, par une personne ou un groupe de personne, de porter un signe religieux par une personne contre la volonté de celle-ci, je serais le premier à appuyer cette initiative car elle viserait à punir les coupables et non les victimes.

LE RÔLE DES MÉDIAS!

Pour moi les médias ont joué un rôle majeur dans la montée de cet enjeu. À partir de quelques cas isolés et touchant une poignée de Québécois, les médias sont parti dans une sorte de chasse aux sorcières. Chacun, (certains plus que d'autres) ont cherché des exemples sur lesquels ils pouvaient mettre le terme accommodement raisonnable. Alors là, tout y a passé, d'une entente entre voisin (les vitres givrées), à la prière dans une cabane à sucre en passant par la clôture des Juifs qui avaient acheté un complexe hôtelier. Pendant quelques semaines, à chaque jour, les médias parlaient de nouveaux cas «d'accommodements raisonnables» qui en fait n'en étaient pas. Par contre la table était mise. Dans mon cercle d'amis, des gens qui n'avaient jamais été inquiets face à l'immigration se sont sentis en danger face à «l'envahissement» des nouveaux arrivants. Alors qu'il y a très peu de cas réels d'accommodements raisonnables et encore moins qui viennent des minorités religieuses.

Dans ce débat les médias ont joué le rôle d'une loupe, si nous regardons une petite égratignure avec une loupe, nous en venons rapidement à la conclusion que le seul remède est l'amputation. Puis lorsque l'on regarde à travers la loupe, nous ne voyons pas ce qu'il y a à côté de l'égratignure. Ainsi, les intégristes religieux sont devenus responsables de tous les maux et les autres abus faites aux femmes sont absents de l'actualité.

Imaginez si les médias faisaient la même chose pour dénoncer la violence faite aux femmes! Tous les jours aux nouvelles, les centaines de femmes qui sont victimes de violence conjugale paraderaient pour démontrer l'ampleur de ce fléau. Bien sûr que cela n'arrivera pas, car les responsables de cette violence sont des gens comme moi, vous, mon voisin... C'est toujours plus facile d'accuser l'autre!

Que devriez-vous faire alors avec cette patate chaude ou ce couscous bouillant? Si je peux me permettre, votre commission a commencé par une erreur. A mon humble avis, je croyais que vous commenceriez votre travail par une mise en contexte du dossier. Il aurait été également souhaitable que les différents cas qui ont fait les manchettes soient remis dans leur contexte. Votre site Internet aurait pu servir dans ce sens, par exemple pour le Kirpan, en mentionnant que le jugement ne concernait qu'un seul enfant. Que le Kirpan devait être mis sous les vêtements et être mis dans un étui cousu? Les gens auraient pu consulter le site et savoir exactement ce qui en est d'un dossier et non pas selon ce que la rumeur publique en révèle!

Pour moi la limite dans les accommodements raisonnables est atteinte lorsqu'en l'accordant cela crée l'obligation à l'autre de changer. Qu'un fonctionnaire porte un turban, un foulard ou soit chauve, cela ne vient en rien limiter les droits de la personne qui est devant lui pour obtenir un service. Cependant la limite serait franchi si une personne obligeait un fonctionnaire de porter un signe religieux, quel qu'il soit, pour que le citoyen puisse obtenir ce service.

Pour ce qui est des lieux publics, comme la rue, le centre commercial ou autre, ma proposition est simple; vivre et laissez vivre! Je peux très bien être heurté par la manière qu'une personne s'habille ou se comporte. Mais à la condition que l'habillement soit compatible avec les bonnes mœurs où ne transgresse aucune disposition du code

criminel, je ne vois pas en quoi cela me regarde. Et si cela me heurte, je n'ai qu'à regarder ailleurs.

Je suis aussi un peu effrayé pour la suite des choses. Si dans quelques années les gens, dans la rue, étaient réellement surveillés pour s'assurer qu'il ne portent pas des signes religieux. Ensuite, quelle pourrait être la prochaine étape? Nous aimons décrier les talibans car ils exigeaient un code vestimentaire très strict, quelle est la différence avec ce que certains nous proposent.

Michel Caron et Denise Mongrain